

**Discours de clôture du forum  
sur les migrations internationales et le développement**

**Turin, 30 juin 2006**

S.E. M. Ali Hachani, Vice-Président de l'Assemblée  
générale et Représentant permanent de la Tunisie

Excellences ..., Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et  
Messieurs, Chers Participants

Je vous remercie vivement pour l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à  
ce forum international sur les aspects multidimensionnels des migrations  
internationales et du développement.

Je profite de cette occa

sociétés d'accueil, aux pays d'origine, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes. Vous avez également abordé les défis qu'elles posent. Ce forum revêt donc une importance capitale et les résultats de vos assises constituent, avec ceux des autres travaux préparatoires, d'importantes contributions aux discussions qui déboucheront sur l'organisation du Dialogue de haut niveau du 14 au 15 septembre 2006 à l'ouverture de la soixante-et-unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Vous avez souligné tout au long de ce forum que les migrations internationales, accompagnées des politiques voulues, peuvent être profitables au développement tant dans les pays d'où viennent les migrants que dans ceux où ils arrivent. Ce faisant, vous corroborez ce que le Secrétaire général a indiqué dans son rapport, à savoir que les gouvernements et la communauté internationale peuvent faire beaucoup pour renforcer l'impact des migrations sur le développement et pour en réduire au maximum les conséquences négatives. Nombreuses sont les options politiques - réduire les coûts d'envoi des fonds des migrants et faciliter ces envois, pour ne citer qu'un exemple - pouvant contribuer à ce que les migrations profitent davantage à toutes les parties concernées: pays d'accueil, pays d'origine et migrants, hommes et femmes.

Lors du forum, vous avez abordé la question des migrations provisoires. En effet, on assiste à une multiplication de ce genre de programmes pour répondre à la demande croissante de main-d'œuvre dans les pays d'accueil. Bien que le nombre de migrants admis dans le cadre des tout derniers programmes soit modeste, il peut résulter de ces programmes une synergie bénéfique pour les migrants, les pays d'origine et les pays d'accueil. Il faut

toutefois souligner, comme vous l'avez fait lors du forum, que les programmes de migrations provisoires ne règlent pas tous les problèmes qui entourent les migrations.

Vous avez débattu de la question des migrations des personnes hautement qualifiées et souligné que celles-ci profitent généralement aux pays d'accueil et aux migrants eux-mêmes. Vous avez souligné que les personnes hautement qualifiées ont la possibilité d'acquérir des compétences et une expérience ou de compléter celles qu'elles possèdent déjà et que même si elles restent dans les pays d'accueil, elles peuvent constituer de précieuses ressources pour leur pays d'origine, en tant qu'investisseurs ou détenteurs de nouvelles connaissances. Vous avez toutefois noté que leur contribution peut être sérieusement compromise lorsqu'elles sont contraintes d'occuper des emplois qui ne sont pas à la hauteur de leurs compétences. Vous avez également examiné les politiques qui peuvent être mises en œuvre pour réduire les effets négatifs de ces migrations sur les pays d'origine de ces migrants, à savoir l'assistance des pays développés pour former le personnel et la création des conditions nécessaires pour inciter le personnel qualifié à rester dans le pays.

Vous avez également abordé la question de la mondialisation de l'éducation et souligné l'accroissement du commerce international des services d'éducation, en particulier dans l'enseignement supérieur. Vous avez abouti dans vos débats à la conclusion qu'il est possible de former un grand nombre de personnes qualifiées susceptibles de rester dans leur pays d'origine et d'y prospérer en encourageant les partenariats entre les secteurs public et privé qui visent à mettre en place des établissements de formation régionaux

recevant à la fois les jeunes dont la famille peut financer les études et ceux qui ont besoin d'une aide financière mais qui s'engagent à rentrer dans leur pays.

La question des bénéfices des migrations de retour a fait partie des préoccupations de ce forum. Vous avez mentionné que les mesures qui favorisent la circulation des personnes qualifiées, qui peuvent être à même d'apporter une précieuse contribution à l'économie de leur pays d'origine en y travaillant pendant de courtes périodes sont des éléments clés du codéveloppement. Il faudrait également souligner que les politiques en faveur de ceux qui rentrent chez eux et n'offrent pas un soutien analogue à ceux qui restent ne peuvent que susciter le mécontentement et avoir des effets pernicieux.

Vous avez évoqué la question de l'esprit d'entreprise chez les migrants dans les pays d'accueil et chez les migrants de retour. A ce propos, vous avez souligné qu'afin de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les migrants, les gouvernements devraient lever les obstacles réglementaires qui empêchent les migrants de travailler à leur propre compte, en général ou dans certains secteurs, et veiller à ce que les migrants en situation régulière aient accès aux services financiers dans les mêmes conditions que les autochtones et que leurs droits patrimoniaux soient respectés.

La question des transferts de fonds a été abordée lors de ce forum. Vous avez souligné que ces envois de fonds sont l'avantage le plus immédiat et le plus tangible des migrations internationales. Dans mon pays la Tunisie, le montant des transferts de fonds des tunisiens vivant à l'étranger s'est élevé à

1432 millions de dollars en 2004 soit 5,1 pour cent du produit intérieur brut. Dans l'ensemble, l'impact des investissements des résidents tunisiens à l'étranger contribue surtout à l'amélioration des conditions de vie des familles dont certains membres ont émigré. L'investissement dans le logement, en particulier, permet non seulement d'améliorer la qualité de vie de ceux qui en bénéficient, mais il crée une dynamique des économies locales et stimule la multiplication des métiers liés au secteur de l'habitat. Ceci se traduit par la constitution d'un tissu de petites entreprises (magasins de vente des matériaux de construction, entreprises du bâtiment, menuiseries, forges).

Vous avez examiné la question de la protection des droits humains des migrants, notamment la prévention de la traite de personnes et de leur exploitation. En effet, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les migrations internationales ne peuvent être avantageuses que si les droits des migrants sont respectés et si les pays d'accueil appuient l'adaptation mutuelle des migrants et de la société d'accueil. Vous avez également mentionné que la lutte contre le trafic illicite des personnes ne pourrait être efficace que si elle agit sur plusieurs fronts et prévoit des mesures de prévention, des enquêtes, des poursuites, et des mesures d'aide et de protection en faveur des victimes.

Enfin, vous avez également débattu de la question de la coopération intergouvernementale en matière des migrations internationales et du codéveloppement. En effet, il est important de souligner que bon nombre de mesures politiques suggérées dans vos discussions et dans le rapport du Secrétaire général nécessitent une coopération entre les gouvernements

concernés, ou peuvent être facilitées par une telle coopération. Et même là où cette coopération n'est pas indispensable, l'échange des enseignements tirés de l'expérience et l'échange d'informations - dont les besoins, comme vous nous l'avez rappelé aujourd'hui, sont énormes - revêtent une importance particulière. Autrement dit, l'ouverture d'espaces de dialogue et la consultation au niveau international peuvent beaucoup contribuer à une meilleure gestion des migrations.

Excellences, Mesdames et Messieurs les Représentants, Mesdames et Messieurs, Chers Participants, je suis convaincu que les résultats de vos assises feront parti des annales des migrations internationales et du développement et constituent, avec ceux des autres travaux préparatoires, d'importantes contributions au Dialogue de haut niveau du 14 au 15 septembre 2006.